

175

fiches

schémas

vidéos

POUR **DÉVELOPPER** SA **CULTURE NUMÉRIQUE** DANS LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS, EXAMENS ET RECRUTEMENTS

- **84** fiches pour retenir l'essentiel
- **81** schémas pour visualiser les principaux enjeux
- **10** vidéos exclusives pour approfondir

Avec la chaîne
YouTube
Fonctionnaire
territorial !



Vuibert
N°1 DES CONCOURS

175

fiches

schémas

vidéos

POUR DÉVELOPPER SA CULTURE NUMÉRIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Olivier Bellégo – Directeur de l'ouvrage

Ancien directeur des concours du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne et du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. Il est aussi membre de jurys de concours, auteur de nombreux livres, adjoint au maire dans sa commune et il anime des formations de préparation aux concours au sein du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Sandrine Dangreville

Est directrice des projets stratégiques et du numérique pour la ville de Nanterre.

Anuchika Stanislaus

Est conseillère numérique et grands projets au sein du programme d'investissements France 2030, au sein du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Ryan Lahfa

Est expert en ingénierie logicielle et matérielle avec une spécialisation sur les méthodes formelles. Il est développeur du projet *open source* de système d'exploitation NixOS.

Jehanne Dussert

Est développeuse *full stack*, juriste spécialisée en nouvelles technologies et entrepreneuse. Elle a travaillé en start-up d'état au ministère de la Justice et à la DINUM.

Clara Bastide-Alves

Est entrepreneure d'Intérêt Général, designer de services (UX/UI + Design d'espaces) pour Etalab, un département de la DINUM.

Joëlle Chong

Est designer de services à la délégation scientifique au sein de la direction générale de l'ANSM.

Pierre-Étienne Devineau

Est un ingénieur spécialisé en intelligence artificielle. Ingénieur en chef d'Albert, l'IA souveraine de l'État, au sein de la DINUM. Il donne également des cours et des conférences dédiés à l'IA et au numérique des services publics.

« Fonctionnaire territorial »

Est une chaîne YouTube créée par Morgan pour aider les candidats à réussir les concours de la fonction publique territoriale. Il est lui-même agent public territorial.

ISBN : 978-2-311-21939-5

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition de l'intérieur : Hervé Soulard

Réalisation de la couverture : Rodolphe Roquand, Les Paoïstes



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – juillet 2024 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Introduction	6
#1 Les dates clés de la révolution numérique	8

Partie 1 L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE

#2 Le poids économique du numérique	12
#3 Les marchés publics d'informatique	14
#4 Le marché unique numérique	16
#5 Les modèles de l'économie numérique	18
#6 L'économie du numérique en France	20
#7 L'engagement de l'État	22

Partie 2 LE CADRE JURIDIQUE DE L'ADMINISTRATION DU NUMÉRIQUE

#8 La législation française	26
#9 La réglementation européenne	28
#10 L'administration française du numérique	30
#11 L'administration locale du numérique	32
#12 Droit d'auteur, droit à l'image, propriété intellectuelle	34

Partie 3 L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET SES OUTILS

#13 Le web, l'Internet	38
#14 Les systèmes d'information	40
#15 Les logiciels professionnels	42
#16 Les langages de programmation	44
#17 Les systèmes d'information géographique	46
#18 Le système de Design de l'État	48
#19 Les communs numériques	50
#20 Les logiciels libres	52
#21 L'informatique en nuage	54
#22 L'informatique collaborative	56
#23 Les réseaux sociaux	58

#24	Les centres de données (<i>datacenters</i>)	60
#25	La dématérialisation des services et démarches	62
#26	La création de documents numériques	64
 #27	La vidéoprotection	66
#28	Le réseau privé virtuel (VPN)	68
#29	La signature électronique	70

Partie 4 L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET SES USAGES

#30	L'usage des documents et images	74
#31	La veille informationnelle	76
#32	La gestion documentaire numérique	78
#33	La politique d'ouverture des données (<i>open data</i>)	80
#34	Les mégas données	82
#35	Le stockage des données	84
#36	La circulation des données	86
#37	La réutilisation des données	88
#38	La conservation des données	90
#39	L'API (<i>application programming interface</i>)	92
#40	La conduite de projet	94
#41	La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre	96
 #42	Les méthodes agiles	98
 #43	Intelligence artificielle, <i>machine learning</i> et <i>deep learning</i>	100
#44	L' <i>edge to cloud</i>	102
#45	5G et nouveaux réseaux	104

Partie 5 LES DÉFIS, AMBITIONS ET ENJEUX

#46	L'évolution des besoins et des usages	108
#47	Les opportunités du numérique	110
#48	La qualité du service public	112
#49	L'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire	114
#50	Les démarches en ligne et services déconcentrés	116
#51	L'accessibilité numérique	118
#52	La gestion informatique des bâtiments	120
#53	La souveraineté numérique	122
 #54	L'illectronisme	124

#55	La fracture numérique	126
#56	L'inclusion numérique	128
#57	Le numérique responsable	130
#58	La démocratie numérique	132
#59	L'empreinte environnementale du numérique	134
#60	La qualité de vie numérique	136
 #61	Les villes intelligentes	138
#62	La lutte contre la cybercriminalité	140
#63	L'hameçonnage (<i>phishing</i>)	142
#64	Le plan de gestion de crise	144
#65	La sécurisation des échanges et des données	146
#66	L'informatique quantique	148
#67	Les univers immersifs, le métavers	150
#68	Les cryptomonnaies	152
#69	Les enjeux d'organisation	154
#70	Les ambitions de l'État avec le numérique	156

Partie 6

LES NOUVEAUX MÉTIERS DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES

#71	Les nouveaux métiers	160
 #72	Le cadre du travail	162
#73	Ingénieur.e ou technicien.ne territorial.e	164
#74	Directeur.ice des systèmes d'information	166
#75	Chef.fe de projet de communication digitale	168
#76	Chef.fe de projet accompagnement et gouvernance	170
#77	Responsable sécurité des systèmes d'information	172
#78	Administrateur.ice de bases de données	174
 #79	Animateur.ice de communauté	176
#80	Directeur.ice de la stratégie digitale	178
#81	La mesure d'impact	180

Partie 7

POUR ALLER PLUS LOIN

#82	Index des sigles	184
#83	QCM Bilan	189
#84	Sitographie	192

Introduction

Cet ouvrage s'adresse aux personnes qui se présentent à des **concours ou examens** de la fonction publique d'État ou territoriale nécessitant des **connaissances précises en matière numérique**, mais aussi, plus largement, à toutes celles et tous ceux qui veulent acquérir une **culture numérique** ou l'approfondir.

Si, au siècle des Lumières, l'« honnête homme » devait maîtriser les humanités grecque et latine, au XXI^e siècle, on ne peut être pleinement **éclairé et armé pour faire les meilleurs choix et s'orienter librement dans un monde complexe** si l'on ne dispose pas d'une solide culture numérique. C'est tout l'enjeu de cet ouvrage.

84 fiches
pour retenir
l'essentiel

10 vidéos inédites pour comprendre
autrement avec la chaîne YouTube
Fonctionnaire territorial !



81 schémas
pour visualiser
les principaux
enjeux

**Fiche
#11**

**L'administration locale
du numérique**

La cybersécurité dans les collectivités territoriales
www.lienmini.fr/219395-02

**Schéma
#11**

Sur chaque territoire, les **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** déploient leurs services publics numériques de manière **autonome** selon le principe de **libre administration**. Les apports du numérique sont utilisés pour des **usages internes** comme l'informatisation, mais il existe aussi des possibilités importantes de **services publics complémentaires** comme une information facilitée aux citoyens ou les services en ligne. Le numérique se déploie dans tous les domaines d'activité et amène des **transformations profondes** dans les **administrations locales**.

Les **SERVICES NUMÉRIQUES PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS** sont en premier les services d'informations :

- sites Internet ;
- réseaux sociaux ;
- applications mobiles.

Des **services publics en ligne** ou **téleservices** se mettent également en place, permettant aux administrés de réaliser leurs démarches comme les rendez-vous en ligne, les inscriptions aux activités, les dépôts de dossiers, etc. So met ainsi en place un nouveau moyen d'interaction avec les administrations pour l'utilisateur, appelé **GRC (gestion de la relation avec le citoyen)**.

Pour garantir un accès aux démarches à toute la population, 2 600 **GUICHETS UNIQUES DE PROXIMITÉ** Maisons France services se mettent en place. Dans une logique de **mutualisation** et de **regroupement géographique**, elles regroupent dans un seul lieu plusieurs **services publics** pour les démarches administratives liées à :

- la situation fiscale ;
- la retraite ;
- la santé ;
- l'emploi ;
- la famille ;

Elles fournissent également un accompagnement pour les plus éloignés du numérique.

En complément, suite à de nombreuses saisines du **DÉFENSEUR DES DROITS**, des initiatives, souvent en lien avec le tissu associatif, se mettent en place. Cette **médiation** a pour but de fournir un **accompagnement de proximité** des habitants les plus éloignés du numérique. Des **conseillers numériques France services** sont déployés sur le territoire.

Certaines collectivités déploient également des **PLATEFORMES NUMÉRIQUES** qui transforment les pratiques de **démocratie citoyenne**. Dans les régions, des initiatives locales de soutien aux entreprises du numérique (French Tech) sont également à noter.

L'info en +

Déjà cybersécurité, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) désigne un **délégué par région** pour accompagner les acteurs du territoire. Chaque région se dote d'un **CSBIT** (centre de réponse aux incidents cyber au profit des entités implantées sur le territoire régional) en complément des forces de police et de gendarmerie du territoire.

Chaque administration doit se doter d'un **délégué à la protection des données (DPO)** garant de la conformité en matière de **protection des données** (règlement général sur la protection des données : RGPD).

**Les challenges
de l'organisation
numérique locale**

Enjeux et perspectives

- **Accès aux services facilité** : via les télé-services, faciliter les démarches des citoyens sans limitation de lieu ou de temps
- **Garantir la protection des citoyens** en matière de protection des données personnelles
- **Garantir l'accès aux droits de tous**, même des plus éloignés du numérique
- **Transparence et participation citoyenne** : augmenter la transparence des actions et encourager la participation citoyenne
- **Inclusion numérique** : s'assurer que tous les citoyens, quel que soit leur niveau de compétence numérique, puissent accéder aux services

Défis à relever pour les administrations locales

- **Cybersécurité** : réduire les attaques par des pirates informatiques
Sécuriser les infrastructures et les données
- **Compétences numériques** : renforcer les expertises techniques internes (équipe informatique, responsable informatique, responsable cybersécurité)
Former les agents à une bonne manipulation des outils numériques
- **Équilibre entre innovation et sécurité** : innover et s'adapter aux attentes des citoyens qui évoluent
Assurer la sécurité et la stabilité des systèmes

Vous y trouverez **84 fiches synthétiques**, **81 schémas** et **10 liens vers de courtes vidéos inédites**. Cette méthode originale d'acquisition de connaissances fondée sur les **mémorisations visuelle et auditive** vous permettra d'acquérir facilement les connaissances indispensables pour réussir aussi bien des **épreuves de concours**, à l'oral comme à l'écrit, que de bien comprendre des questions fréquemment abordées lors d'**entretiens de recrutement** et d'y apporter les réponses les plus pertinentes.

Les **fiches** de ce livre vous aideront à acquérir, selon vos besoins, les **connaissances indispensables** pour répondre à des questions précises ou pour faire la preuve de votre culture numérique :

- l'économie du numérique ;
- le cadre juridique de l'administration du numérique ;
- l'administration numérique et ses outils ;
- l'administration numérique et ses usages ;
- les défis, ambitions et enjeux ;
- les nouveaux métiers dans les fonctions publiques.

Chaque fiche est accompagnée d'un **schéma** pour visualiser les principaux enjeux. Certains schémas approchent le sujet sous un autre angle pour varier les points de vue. D'autres se concentrent sur un aspect particulier de la fiche pour vous offrir des exemples concrets à développer lors d'épreuves ou d'entretiens.

Enfin, certaines fiches sont prolongées par une courte **vidéo**. Ces 10 vidéos inédites vous aideront à comprendre autrement des sujets incontournables grâce à l'expérience de leur créateur.

Les auteurs ayant contribué à cet ouvrage bénéficient pour les uns d'une grande expérience des concours, pour les autres de connaissances expertes en matière numérique grâce à leur formation et à leur expérience professionnelle.

Avec ces **175 fiches, schémas et vidéos**, ils entendent vous proposer un outil précieux pour **réussir vos concours, vos entretiens** et, plus largement, **mieux comprendre le monde numérique dans lequel nous vivons**.

S'agissant d'une première édition totalement nouvelle, ces auteurs sont à l'écoute de vos observations et de vos suggestions afin de les mettre à profit dans la prochaine édition.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Les dates clés de la révolution numérique

L'expression « **RÉVOLUTION NUMÉRIQUE** », proche d'expressions également utilisées comme « **RÉVOLUTION INFORMATIQUE** », « **RÉVOLUTION DIGITALE** » ou encore « **RÉVOLUTION INTERNET** », semble aller de soi : elle entend désigner le **changement radical des sociétés contemporaines provoqué par l'informatique et ses différentes applications** comme Internet et, plus récemment, l'intelligence artificielle (IA).

Plus précisément, la généralisation de l'usage de l'informatique a entraîné de **nouvelles formes de communication** (messagerie électronique, réseaux sociaux, sites informatiques...) grâce à la possibilité d'une **mise en réseau** de l'ensemble des habitants de la planète. Elle permet de **nouveaux modes de production de biens**, grâce à la robotique, **et de services**, et **modifie les conditions de travail**, notamment par le télétravail. Cette « révolution » repose sur le fait que toute information peut aujourd'hui être **numérisée**, c'est-à-dire convertie en une combinaison de chiffres (0 ou 1) qui peut être conservée, modifiée et communiquée.

On distingue généralement, dans l'histoire récente, **QUATRE PÉRIODES CLÉS** dans cette « révolution », qui peut cependant s'inscrire dans une histoire bien plus longue (voir page suivante) :

- la généralisation des ordinateurs personnels et la naissance d'Internet dans les **années 1980** ;
- le déploiement d'Internet dans les **années 1990** ;
- le développement du smartphone dans les **années 2000** ;
- le déploiement de l'intelligence artificielle dans les **années 2010**.

L'avènement de l'ère numérique fait émerger de **NOMBREUSES CRAINTES**, au premier rang desquelles celle d'une atteinte aux libertés grâce à une **surveillance globale** exercée au moyen :

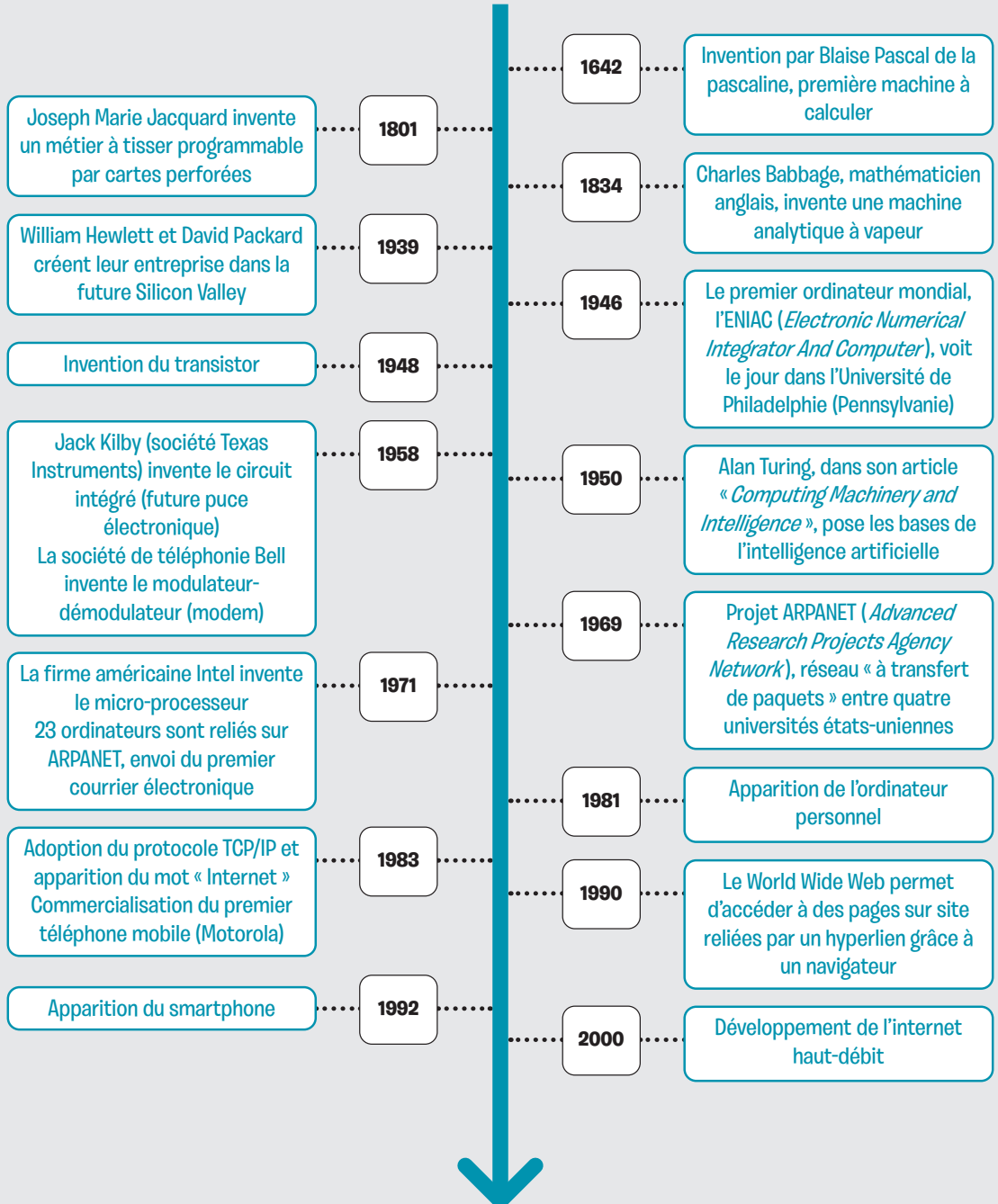
- de la vidéo surveillance (rebaptisée en France « vidéo protection ») ;
- du fichage biométrique ;
- de la possibilité de localiser tout porteur d'un smartphone grâce aux puces permettant la géolocalisation.

L'info en +

L'exemple chinois montre que le **contrôle social**, rendu possible par la révolution numérique, est loin d'être un mythe. En outre, la gestion grâce à des algorithmes de différentes transactions (transactions financières, inscriptions dans l'enseignement supérieur...) laisse craindre que des décisions soient prises **sans aucune intervention humaine**. De plus, la vie quotidienne de chacun peut être gravement perturbée par le **piratage** des données informatiques. Plus fondamentalement peut-être, la révolution numérique fait craindre une **société à deux vitesses** qui laisse de côté ceux qui ne peuvent utiliser l'outil informatique, avec le développement de l'**illectronisme**, comme ceux que des contraintes techniques (« zones blanches », débit lent de la fibre optique...) pénalisent au quotidien alors que l'accès aux services, publics comme privés, devient impossible sans Internet.

Dans l'autre plateau de la balance, pèsent toutes les **AVANCÉES** de l'ère numérique, à commencer par la **libération de tâches répétitives**, plus rapidement et mieux exécutées par des machines, jusqu'à l'**optimisation du geste humain** et de son intelligence grâce à des robots ou à l'intelligence artificielle.

Les dates clés de la révolution numérique



Partie 1

L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE

	#2	Le poids économique du numérique	12
	#3	Les marchés publics d'informatique	14
	#4	Le marché unique numérique	16
	#5	Les modèles de l'économie numérique	18
	#6	L'économie du numérique en France	20
	#7	L'engagement de l'État	22

Pour l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE), l'**ÉCONOMIE NUMÉRIQUE** englobe le secteur des « télécommunications, notamment l'Internet, le haut débit et les mobiles, ainsi que la convergence entre les secteurs de radiotélédiffusion et du câble, et les services de télécommunications plus traditionnels ».

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) propose pour sa part une définition des **technologies de l'information et de la communication** :

« Ensemble des techniques, des équipements et des services de l'informatique, des télécommunications et du multimédia utilisés pour produire, stocker, traiter et diffuser l'information. »

« Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, on qualifie de **secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC)** les secteurs suivants :

- secteurs **producteurs** de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone, etc.) ;
- secteurs **distributeurs** de TIC (commerce de gros de matériel informatique, etc.) ;
- secteurs **des services** de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels. »

L'info en +

Dans une étude de 2019, « L'économie et la société à l'ère du numérique », l'INSEE estime que « **mesurer l'impact économique du numérique reste une gageure** » : « La statistique publique ne dispose pas de toutes les données et nomenclatures pour mesurer pleinement l'ampleur de ces transformations économiques. De fait, les approches sectorielles classent les entreprises selon leur activité principale, indépendamment de leur degré de numérisation. Par exemple, Amazon est classé dans le commerce, plus précisément dans la vente à distance sur catalogue général, et échappe ainsi aux activités relevant des technologies de l'information. »

L'INSEE souligne que, selon l'Inspection générale des finances, dès 2012, « avec une définition extensive prenant en compte le degré de numérisation des secteurs par l'intensité de leur recours aux TIC, **80 % de l'économie française serait concernée par la numérisation.** »

France Travail relève ainsi de **nouveaux modèles économiques**, en constatant qu'« Internet a entraîné de nombreux changements. L'accès étendu au haut débit associé à la baisse des prix, le développement des technologies, l'amélioration des performances de ces technologies... toutes ces évolutions ont contribué au **développement de nouvelles activités** et ouvert de nombreux débouchés (nouveaux produits et services). Elles ont aussi changé les modalités de production et de livraison de ces produits et services, ainsi que les modèles économiques des petites et moyennes entreprises, et des start-up.

Producteurs et consommateurs ont modifié leur comportement, **transformant des secteurs économiques entiers.** »



La gratuité est-elle un principe
du service public ?

www.lienmini.fr/219395-01



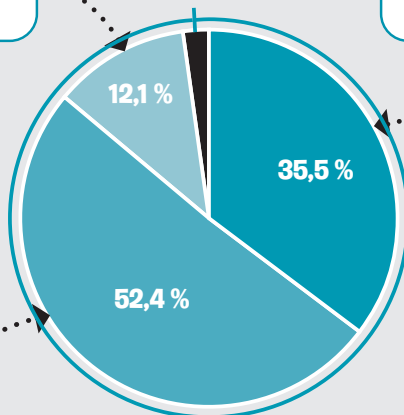
Schéma #2

Le poids du numérique dans le PIB

6 % (2022)

**Ingénierie et conseil
en technologie**
7,4 milliards d'euros

**Éditeurs de logiciels
et plateformes cloud**
21,6 milliards d'euros



**Entreprises de services
du numérique (ESN)**
31,9 milliards d'euros

Nombre d'entreprises
30 500 (2021)

Nombre d'emplois
572 000 (2021)

Marché du numérique
60,9 milliards d'euros (2022)

**34 000 créations nettes
d'emploi (2021)**

Le **CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE** s'applique en matière de numérique. La très grande **diversité** des achats rend l'achat **complexe** pour les acheteurs publics : prestations ou services en ligne, immatériels, licences, équipements à très forte évolutivité, etc.

Chaque marché public informatique a ses **SPÉCIFICITÉS** :

- services ou équipement ;
- en ligne ou non ;
- hébergés en Europe ;
- prestations d'expertise ou d'infogérance.

La phase d'**EXPRESSION DE BESOINS** demeure primordiale pour établir le **cahier des charges** et cadrer la **procédure** (législation en vigueur et portée : usage interne ou public, sécurisation minimale suivant la sensibilité du service rendu). Le **recours à un expert** peut être indispensable (propriété intellectuelle, RGPD, licence particulière, caractère national ou international, etc.). Parfois, le recours à des services extra-territoriaux rendra la législation française plus difficile à faire respecter. Il est recommandé de procéder à une première étape de **prise de connaissance du secteur**. Le **SOURCING** permettra d'identifier les acteurs clés du marché et la segmentation économique applicable.

Des **tensions d'approvisionnement ou de disponibilités de ressources** peuvent avoir un effet important sur les prix et les acteurs économiques ; la volatilité des marchés est importante, les durées d'approvisionnement très variables. Dans une **DÉMARCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE**, il s'agit aussi d'identifier la **durée de vie** des équipements achetés en termes de puissance, de durée de support, de capacité à évoluer ou à être maintenus. Des **critères environnementaux** peuvent être demandés comme la consommation énergétique, la réparabilité.

Pour les services, outre les prestations d'audit ou de conception, on distingue trois pratiques sur les solutions logicielles : **développement, achat de licences perpétuelles ou abonnements** à des services en ligne. Des solutions disponibles en *open source* peuvent également être mises en œuvre par des intégrateurs spécialisés. Des **audits** peuvent être prévus pour vérifier la réalité des engagements tout au long du marché.

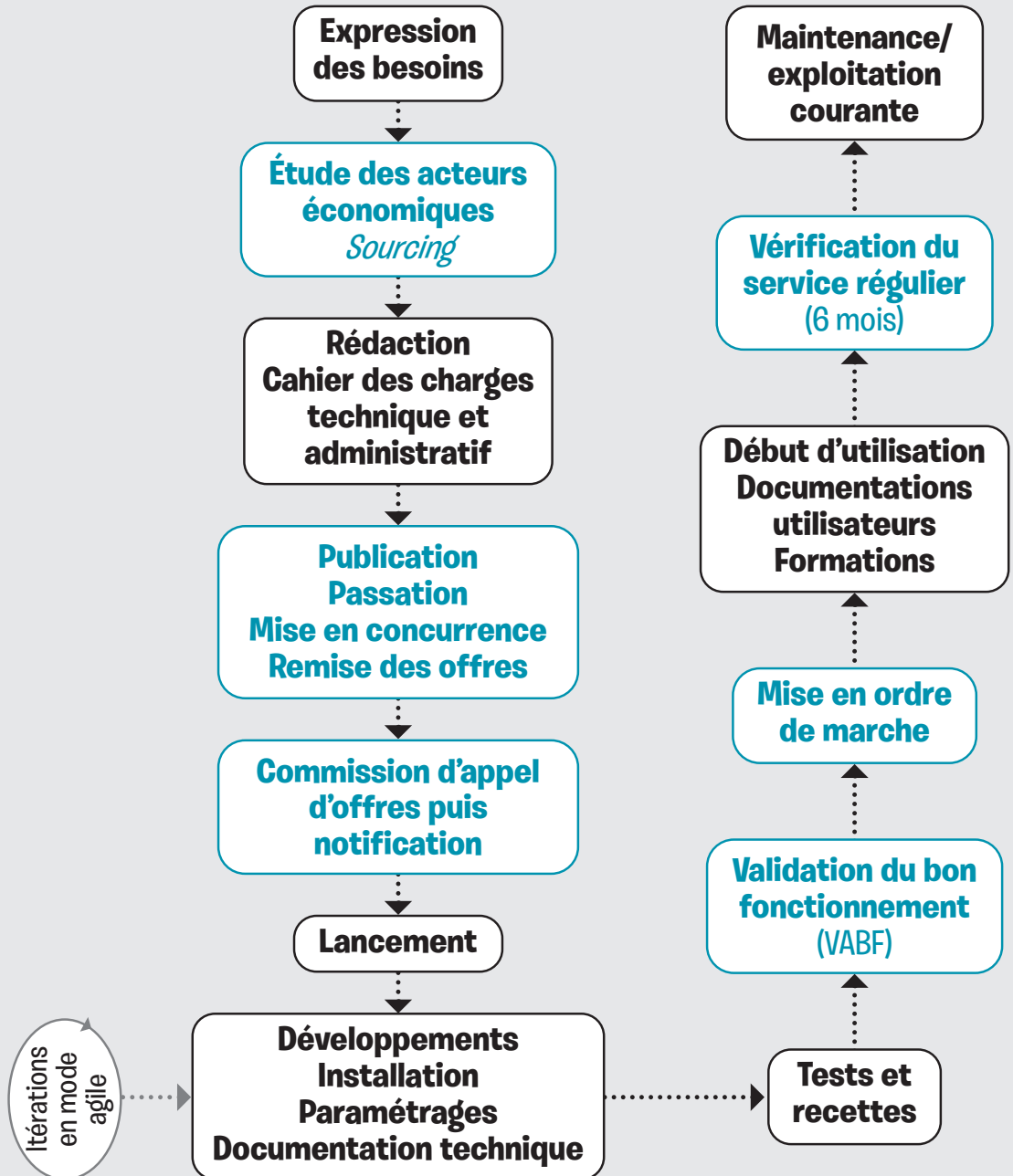
Du côté de l'**ÉTAT**, la direction des achats de l'État (**DAE**) fournit des **accords-cadres** interministériels facilitant et cadrant les achats. L'Union des groupements de l'achat public (**UGAP**) est un acteur majeur au côté des autres administrations.

L'info en +

Depuis la **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**, chaque administration doit acheter au minimum 20 % d'équipements recyclés ou issus du réemploi. Depuis le 1^{er} octobre 2018, les acheteurs publics doivent publier les données essentielles de leurs marchés publics de plus de 25 000 € HT sur l'**Observatoire économique de la commande publique** grâce à l'outil RAEP (recensement économique des achats publics).

Les achats numériques vont devoir être plus responsables, notamment dans le cadre de la mise en place des schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (**SPASER**).

Les principales étapes de déploiement d'un marché public logiciel



Le **MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE EUROPÉEN** vise à **homogénéiser les réglementations** relatives aux produits numériques pour tous les pays de l'Union européenne (UE) pour **permettre leur accès à tous les européens**. Les services numériques peuvent ainsi circuler librement sans ajustement administratif, fiscal et sécuritaire.

La rédaction de **RÈGLES COMMUNES AU SEIN DE L'UE** a engendré une **simplification** de celles-ci. Elles permettent d'**offrir le même niveau de protection aux usagers au sein de l'UE**. Les produits numériques porteurs d'innovation sociétale peuvent être mis au service de tous les pays européens. Le marché unique numérique **favorise l'innovation** en se dotant d'aides pour **soutenir les projets de recherche et développement (R&D)**.

Des **ACTEURS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ** coopèrent dans le but de normaliser les réglementations :

- la **Commission européenne** ;
- des **entreprises** qui fournissent des conseils, mais également des solutions numériques ;
- des **organismes de normalisation** : l'European Telecommunications Standards Institute (ETSI) et le Comité européen de normalisation (CEN) ;
- des **organisations protectrices des citoyens** ;
- les **États membres de l'UE** ;
- des **instituts de R&D**.

L'info en +

Grâce à ce marché unique numérique, **l'UE peut devenir un acteur majeur à l'échelle mondiale**. Le gouvernement français s'implique en vue d'accélérer la **résolution de problématiques sociétales**. Il soutient une **croissance économique** par le biais de l'accompagnement des start-up et des entreprises avec la mise à disposition de subventions et d'avantages fiscaux.

Dans cette quête de marché numérique normalisé, les **CINQ ENJEUX MAJEURS** sont :

- la **gestion des données** à l'échelle européenne ;
- la **fluidité des données mobiles** du fait de l'évolution des pratiques des usagers qui réalisent leurs démarches sur le téléphone ;
- le **maintien de la cybersécurité** ;
- la **normalisation des homologations des produits** ;
- la **lutte contre la fracture numérique** au sein des territoires ruraux et pour les usagers en situation de handicap.

Le Parlement et le Conseil ont adopté la **LÉGISLATION SUR LES MARCHÉS NUMÉRIQUES** le 14 septembre 2022.

Le marché numérique unique a particulièrement progressé grâce à ces mesures :

- la suppression des frais induits aux consommateurs lorsqu'ils sont en itinérance en Europe (15 juin 2017) ;
- la suppression des blocages des accès à des services numériques provenant d'un autre État membre de l'UE pour les usagers ;
- la mise en place d'un portail numérique unique visant à répondre aux questions relatives à la mobilité des citoyens particuliers (étudiants, voyageurs) et des entreprises ;
- l'identification électronique des usagers.

Les avantages du marché unique numérique

Pour la société

- Meilleur accès aux informations et à la participation démocratique
- Facilitation du point de contact avec les différents gouvernements européens et institutions

Protection améliorée et équitable pour tous les citoyens européens

Accélération de la mise en place de l'accessibilité numérique et de l'inclusion pour tous les citoyens

- Croissance économique pour les entreprises
- Possibilité de travailler à distance sur tout le territoire
- Augmentation des possibilités de recrutements pour les citoyens
- Amélioration de l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle
- Réduction de la nécessité de déménager

Pour l'environnement

Les centres de données et de télécommunication sont polluants, mais des mesures encouragent l'usage d'énergies renouvelables pour ces centres.

Les réunions à distance via des outils numériques et l'usage de produits accessibles d'un État européen à l'autre permettent de réaliser des démarches à distance et de supprimer des déplacements polluants.

Le marché unique encourage l'innovation verte en facilitant l'acquisition de produits innovants ayant un impact positif.

Vous passez un concours, un examen ou un entretien de recrutement pour intégrer la fonction publique ?

Vous pouvez être interrogé sur votre **culture numérique** ; à l'écrit comme à l'oral, vous devrez montrer au jury que vous connaissez l'environnement dans lequel vous souhaitez travailler.

Vous êtes déjà en poste ?

La révolution numérique touche tous les secteurs de la vie publique. En maîtriser **le vocabulaire, les contours et les enjeux** devient essentiel pour **évoluer dans la fonction publique ou simplement monter en compétences**.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, ce livre vous propose d'acquérir les **savoirs indispensables sur la culture numérique dans la fonction publique**. Pour chaque sujet (les villes intelligentes, la dématérialisation des services et démarches, les nouveaux métiers...), plusieurs supports vous sont proposés :

- des fiches de synthèse ;
- des schémas récapitulatifs ;
- des vidéos exclusives de Morgán, de la chaîne YouTube « **Fonctionnaire territorial** », pour approfondir un point ou développer un exemple concret.

